

# Financement des nouveaux rythmes scolaires :

## 23 Maires du Val-de-Marne demandent au Premier Ministre de suspendre la mise en oeuvre du décret Peillon

*La réforme des rythmes scolaires, imposée par le Gouvernement aux enseignants, aux parents et aux élus, suscite une forte inquiétude dans le Val-de-Marne. 23 Maires\* ont décidé d'en appeler au Premier Ministre. Déterminés à ne pas mettre en œuvre cette réforme dans les conditions actuelles, ils demandent au Premier ministre de compenser à l'euro près et de façon pérenne toutes les dépenses dont l'Etat, au travers de cette réforme, se décharge sur les communes.*

Depuis le lancement de cette réforme par le Gouvernement, la plupart des communes du Val-de-Marne ont engagé une réflexion pour élaborer un Projet Educatif Territorial qui réponde aux exigences de bien être et d'épanouissement des enfants.

Très rapidement conscientes des problèmes multiples à résoudre, **toutes les communes du Val-de-Marne, quelle que soit la couleur politique de leur Maire, ont décidé sans se concerter de reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre de cette réforme.** Elles répondaient en cela aux demandes formulées par la très grande majorité des enseignants et des représentants de parents d'élèves. Les exemples donnés par des villes – Paris en tête – qui ont décidé d'appliquer cette réforme dès la rentrée 2013, montrent que cette précipitation était irresponsable.

**Force est de constater que de très nombreuses difficultés ne pourront pas être résolues d'ici la prochaine rentrée scolaire** dans les circonstances créées par le décret Peillon, rédigé dans la hâte et sans réelle analyse de ses conséquences :

- impossibilité de recruter en nombre suffisant des animateurs diplômés pour encadrer les nouvelles activités, avec des conséquences sur la sécurité des enfants (en particulier dans le cadre des sorties),
- impossibilité de trouver, dans de très nombreuses villes, les locaux susceptibles d'accueillir les enfants et, le cas échéant, de réaliser en temps utile les travaux indispensables à leur adaptation,
- impossibilité de prendre en charge sur le budget communal les dépenses générées par ces nouvelles activités.

Les récentes annonces du Gouvernement : assouplissement du taux d'encadrement des enfants pour une durée de 3 ans et reconduction en 2014 de l'aide financière spécifique de l'Etat (50 € par élève alors que le surcoût minimum évalué par les communes est d'environ 150 €), ne sont pas de nature à rassurer les Maires qui devront assumer dans la durée une réforme dont les effets dévastateurs ont été découverts par les villes cobayes. **Ils s'insurgent, par ailleurs, contre la décision du Gouvernement de conditionner son aide financière à des critères discriminatoires qui rompent le principe d'égalité de traitement des communes.**

En agissant ainsi, l'Etat place les communes devant une alternative simple :

- soit, pour offrir des activités sportives, culturelles, scientifiques... de qualité, elles augmentent considérablement leurs impôts locaux pour payer cette nouvelle "taxe Peillon", ce qui est inacceptable tant par les Français qui expriment leur ras-le-bol fiscal, que par les élus qui ont choisi en période "d'overdose fiscale" de protéger le pouvoir d'achat de leurs citoyens.
- soit elles organisent à moindres frais des activités qui ne présentent aucun intérêt pour l'enfant et son épanouissement, ce qui est inacceptable pour les familles.

Les Maires signataires refusent cette alternative. Ils soutiennent les parents d'élèves et les enseignants qui ne veulent pas que cette réforme mal pensée, mal évaluée, mal préparée porte atteinte aux intérêts des enfants.

**Aussi, les 23 Maires signataires de cet appel demandent-ils au Premier Ministre de :**

- **suspendre la mise en œuvre du décret Peillon,**
- **ouvrir une réelle** concertation avec l'association des Maires de France,
- garantir la pérennité des conditions assouplies pour l'encadrement des enfants,
- **garantir aux communes,** dans le respect des dispositions constitutionnelles sur l'autonomie des collectivités territoriales, **la compensation intégrale des charges que l'Etat a décidé, au travers de cette réforme, de leur transférer.**

Faute de quoi, ils se réservent le droit de ne pas mettre en œuvre cette réforme lors de la rentrée 2014.

\* Les Maires signataires de l'appel :

**Christian Cambon**  
Sénateur-maire de Saint-Maurice

**Gilles Carrez**  
Député-maire du Perreux-sur-Marne

**Henri Plagnol**  
Maire de Saint-Maur-des-Fossés

**Richard Dell'Agnola**  
Maire de Thiais

**Olivier Dosne**  
Maire de Joinville-le-Pont

**Jean-Pierre Spilbauer**  
Maire de Bry-sur-Marne

**Marie-Carole Ciuntu**  
Maire de Sucy-en-Brie

**Jean-Marie Brétilon**  
Maire de Charenton-le-Pont

**Laurent Lafon**  
Maire de Vincennes

**Jean-Claude Gendronneau**  
Maire de Santeny

**Guy Le Doeuff**  
Maire d'Ormesson-sur-Marne

**Georges Urlacher**  
Maire de Périgny-sur-Yerres

**Michel Herbillon**  
Député-maire de Maisons-Alfort

**Jacques-Alain Benisti**  
Député-maire de Villiers-sur-Marne

**Patrick Beaudouin**  
Maire de Saint-Mandé

**Didier Gonzales**  
Maire de Villeneuve-le-Roi

**Jean-Jacques Jégou**  
Maire du Plessis-Tréville

**Bernard Haemmerlé**  
Maire de Chennevières-sur-Marne

**Jean-Claude Perrault**  
Maire de Mandres-les-Roses

**Alain Josse**  
Maire de Marolles-en-Brie

**Jacques J. P. Martin**  
Maire de Nogent-sur-Marne

**Raymond Charresson**  
Maire de Rungis

**Daniel Wappler**  
Maire de Villecresnes